

Mini-colloque ALAI-BANQ

Droit d'auteur, IA et institutions de mémoire

Programmation en bref :

Sujet	Conférencier	Durée
Durée du droit d'auteur et domaine public Quand les œuvres tombent-elles dans le domaine public? Y a-t-il des restrictions à l'utilisation des œuvres du domaine public? Qu'en est-il des droits moraux (intégrité et paternité)?	Carolina Klimas, avocate, MLS Légal	13 h
Droits de reproduction des usagers : obligations et responsabilités des institutions Quelles sont les obligations et responsabilités des institutions à l'endroit des reproductions effectuées par ou pour les usagers? Quelles balises encadrent les activités des usagers?	William K. Richard, avocat, BAnQ	13 h 30
Institutions de mémoire et exceptions en matière d'éducation Quelle est la portée, pour les activités éducatives des institutions de mémoire, de l'exception d'utilisation équitable et de l'exception spécifique qui vise les établissements d'enseignement?	Olivier Charbonneau, Université Concordia	14 h
PAUSE		14 h 30
Table ronde sur l'IA, le droit d'auteur et les institutions de mémoire Quelles sont les perspectives qu'offre l'IA pour les institutions de mémoire, et quelles sont les préoccupations légitimes qu'elle suscite en matière de droit d'auteur? Peut-on utiliser l'IA pour mettre en valeur les collections, tout en respectant le droit d'auteur?	Brian Myles, directeur général, Le Devoir Jean-François Gauvin, directeur principal de l'expérience et de la transformation, BAnQ Georges Azzaria, directeur de l'École d'art de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, Université Laval	15 h
FIN DE LA CONFÉRENCE ET DÉBUT DU COCKTAIL		16 h 30